

AIDE-MÉMOIRE
AUX INVESTISSEURS

ACQUISITION DE PARTS PRIVILÉGIÉES



www.coopdegallix.ca



DOCUMENT D'INFORMATION À L'INTENTION DES INVESTISSEURS

ACQUISITION DE PARTS PRIVILÉGIÉES

PROJET : Construction d'une épicerie et d'une station-service à Gallix

Le présent document vise à mieux comprendre l'utilisation de parts privilégiées dans le montage financier dédié à la construction d'une épicerie avec un coin café, une cuisine et d'une station-service à Gallix. L'investisseur doit être conscient du rôle joué par celles-ci, de leur effet levier, mais aussi des caractéristiques d'acquisition, de remboursement ainsi que des risques associés à ce type de part. Toutes ces informations doivent permettre à l'investisseur de prendre une décision éclairée.

La présente campagne d'acquisition se déroule du 20 août 2023 au 15 octobre 2023.

Vous retrouverez dans ce document :

- ✓ Une brève description de la coop, de sa gouvernance et de ses activités
- ✓ Une description du projet à financer et ses impacts
- ✓ Le montage financier et l'emploi des fonds
- ✓ Une courte définition générale des parts privilégiées
- ✓ Les caractéristiques des parts privilégiées offertes
- ✓ Le plan de remboursement des parts
- ✓ La situation financière de l'organisation et les risques
- ✓ [La démarche pour souscrire](#)

Pour toute information supplémentaire ou pour faire l'acquisition de ces parts privilégiées, nous vous invitons à communiquer avec les [membres du conseil d'administration](#) de la Coopérative de solidarité de Gallix ou de simplement nous écrire au info@coopdegallix.ca:

- ✓ Serge Landry, secrétaire, [418-965-1691](tel:418-965-1691) ou serge.landry@coopdegallix.ca
- ✓ Réjean Porlier, président, [418-409-4246](tel:418-409-4246) ou rejean.porlier@coopdegallix.ca

LA COOPÉRATIVE, SA GOUVERNANCE ET SES ACTIVITÉS

Une coopérative est une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs à travers une entreprise détenue collectivement et contrôlée démocratiquement.

En se réunissant et en devenant membres de la Coopérative de Solidarité de Gallix, les gens ont voulu prioritairement se donner les moyens de sortir du désert alimentaire dans lequel la population de Gallix est plongée depuis la fermeture du seul dépanneur qui avait pignon sur rue en 2017.

En mai 2022, la coopérative est officiellement formée et dûment enregistrée au registre des entreprises du Québec. Depuis, un conseil d'administration de neuf personnes se réunit toutes les deux semaines afin de préparer un projet structurant qui viendra mettre fin à la situation de désert alimentaire, mais aussi donner accès à des biens de première nécessité. À la suite de consultations menées auprès de la population, le projet prend forme et franchit les différentes étapes devant mener à sa réalisation, dont celle du financement, d'où cette campagne d'émission de parts privilégiées. Pour un aperçu des efforts menés jusqu'à maintenant, nous vous invitons à consulter le Rapport annuel 2022 à l'**Annexe 1** et les dernières nouvelles qui se trouvent au coopdegallix.ca/nouvelles.

LE PROJET QUE VIENDRA SOUTENIR LA CAMPAGNE

Le projet consiste à mettre en place un bâtiment qui abritera une épicerie avec un coin café, une cuisine et une station-service, lesquelles seront situés en zone urbaine, ce qui favorisera le transport actif de la population locale. À proximité des sentiers de motoneiges et de quads, le commerce deviendra un endroit de ravitaillement stratégique pour cette clientèle. De plus, la coop répondra aussi aux besoins des touristes et des villégiateurs venus profiter de la plage.

Nous prévoyons également un espace pour la vente de produits que l'on retrouve généralement dans un magasin général tels que des produits de quincaillerie, des articles primaires pour la maison, pour la voiture, pour la pêche, etc.

Il est aussi prévu de nouer des partenariats avec des producteurs et entreprises locales afin de leur donner une vitrine et mettre en valeur les produits locaux. Il n'y a aucun doute à l'esprit des membres du CA que le commerce deviendra un catalyseur du développement socio-économique du village, mais aussi un élément de fierté.

Donc, la campagne soutiendra un projet directement lié aux besoins de la population en plus de générer des emplois de proximité. Un lieu de rencontre où s'échangeront les idées et d'où pourront émerger d'autres projets. Finalement, un actif important pour la population, mais aussi pour l'environnement puisque cette proximité aux biens de première nécessité réduira considérablement les nombreux allers-retours dans les villes voisines, diminuant d'autant les risques d'accident. Bref, un projet aux nombreuses retombées positives!

LE MONTAGE FINANCIER ET L'EMPLOI DES FONDS

Le coût du projet est évalué à un peu plus de 2 millions de dollars. Un tableau détaillant les charges et les différentes sources de revenus se trouve à l'**Annexe 2**.

À ce jour, le CA a obtenu une subvention de la Société du Plan Nord pour procéder aux différentes études et analyses par des firmes d'ingénierie, étape mieux connue sous le vocable de « Plans et devis », dont les différentes étapes sont complétées. À cette somme se sont ajoutées les cotisations de plus de 200 membres, des octrois des principales grandes entreprises de la MRC, des contributions de toutes sortes d'entrepreneurs et gens d'affaires du milieu et des engagements pour des sommes à verser pendant le développement du projet d'une valeur d'un peu plus de 400 000 \$. Nous avons obtenu une subvention d'Investissement Québec et une autre du CISSS Côte-Nord. En septembre, nous devrions recevoir une réponse de la Société du Plan Nord pour notre demande faite dans le cadre du programme « Initiatives Nordiques » et une autre réponse est attendue d'Agriculture Canada pour l'achat d'une portion des équipements.

Il nous manque environ 200 000 \$ pour boucler le montage financier, d'où cet appel à nos membres visant l'achat de parts privilégiées pour un maximum de 100,000 \$. Ce montant pourrait être doublé par le biais d'un programme appelé « [Fonds l'ampli](#) ». Nous avons fait une demande en ce sens et sommes confiants de voir celle-ci retenue. Ces sommes reçues du [Fonds l'ampli](#), qu'elles soient à la hauteur de nos attentes ou moindres, devront être remboursées, mais seulement à partir de la 5^{ième} année ce qui nous donnera la latitude nécessaire au démarrage du commerce.

Il est important de rappeler que la coopérative est à but non-lucratif et que son objectif premier est de livrer des services en quantité et en qualité à la population, tout en assurant la rentabilité des opérations. Idéalement, l'offre de services sera élargie avec le temps.

LES PARTS PRIVILÉGIÉES - DÉFINITION GÉNÉRALE

Les parts privilégiées font partie du capital social d'une coopérative tout comme les parts sociales. Elles peuvent être émises à toute personne ou société, qu'elle soit membre ou non de la coopérative. Elles comportent habituellement des caractéristiques spécifiques (valeur nominale, intérêts, privilèges, conditions de rachat ou de transfert, etc.). Les parts privilégiées ne confèrent pas à leur titulaire le droit de se faire rembourser ou racheter leurs parts par la coopérative avant l'expiration d'un délai fixé par résolution. Tout comme les parts sociales, elles ne pourront être rachetées que si cela ne porte pas atteinte à la stabilité financière de l'entreprise. Ce rachat se fera à la valeur nominale de la part et ce sans ajout d'intérêt. Elles ne peuvent pas comporter le droit à une plus-value, à une prime ou à une participation relative au reliquat des biens de la coopérative.

L'article 2.6 du Règlement de Régie Interne de la coopérative mentionne que « *Le conseil est autorisé à émettre des parts privilégiées. Le conseil détermine le montant, les privilèges, droits et restrictions de la part ainsi que les conditions de son rachat, de son remboursement ou de son transfert. Ces parts peuvent être émises en séries d'une même catégorie. Comme l'indique ses statuts de constitution, la coopérative s'interdit de verser des intérêts sur les parts privilégiées.* »

L'article 2.7 du Règlement de Régie Interne de la coopérative mentionne que « *Les parts privilégiées ne peuvent pas conférer à leur titulaire le droit de se faire rembourser ou racheter leurs parts avant l'expiration d'un délai de trois ans de leur émission, le droit d'être convoqué à une assemblée générale, d'assister ou de voter à une telle assemblée, d'être éligible à une fonction au sein de la coopérative. Sous réserve des restrictions prévues à l'article 38 de la loi, les parts privilégiées sont rachetables, remboursables ou transférables selon les conditions prévues par le conseil lors de l'émission.* ».

Vous pouvez consulter les Règlements de Régie Interne (RRI) de la Coopérative en vous rendant au <https://coopdegallix.ca/documents> ou en contactant Serge Landry, secrétaire, au [418-965-1691](tel:418-965-1691) ou au serge.landry@coopdegallix.ca pour en obtenir une copie.

LES CARACTÉRISTIQUES DES PARTS PRIVILÉGIÉES OFFERTES

Dans sa résolution # CA-2023-07-20-02 au sujet des caractéristiques des parts privilégiées de catégorie A à être émises, le CA a précisé que les parts privilégiées de catégorie A seront d'une valeur nominale de 500 \$, que seuls les membres de la coopérative peuvent acquérir ces parts, qu'aucun intérêt n'est payable sur ces parts et qu'elles seront rachetables après une période de sept (7) ans, débutant à la date de leur émission. Elles pourront cependant dans certains cas, être rachetés prioritairement et par anticipation, sur décision du conseil d'administration.

CATÉGORIE	A
Quantité maximale	Illimité
Usage	Parts privilégiées
Titulaires	Membres
Avantages fiscaux	Aucun
Valeur nominale	500 \$
Intérêt	0%
Durée de détention	7 ans
Rachat	Possibilité de rachat anticipé (avant 7 ans): Décès Invalidité Autres demandes Rachats prioritaires (après 7 ans) Décès Invalidité Puis selon l'ordre chronologique de l'émission des séries.
Rang en cas de liquidation	1
Parts en circulation en date du	20 août 2023
Commentaires	

LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COOP ET LES RISQUES

La coopérative n'a pas d'historique d'opération sur laquelle baser ses revenus. Nos projections budgétaires sont basées sur l'étude de faisabilité de la Fédération des Coopératives d'alimentation du Québec réalisée en 2021. La projection des ventes estimées par la FCAQ a été validée par nos partenaires financiers et par la MRC de Sept-Rivières qui les considèrent réalistes. De plus, notre plan financier démontre une capacité évidente de remboursement des parts privilégiées émises à terme.

Elles représentent tout de même un investissement à risque, car il demeure difficile d'évaluer précisément les revenus, ceux-ci étant directement liés aux habitudes des consommateurs. Cependant, le CA est confiant de pouvoir compter sur une clientèle fidèle qui répondra à une offre ajustée à ses attentes.

D'autre part, rien ne sera négligé afin d'améliorer les performances financières de la coop tout au long de son évolution. Néanmoins, la vie étant ce qu'elle est, dans l'éventualité de difficultés financières ne permettant pas le remboursement ou le rachat complet des parts privilégiées, le CA s'engage à mettre en œuvre tous les moyens à sa disposition pour minimiser l'impact de la situation sur ses membres. Un bilan prévisionnel des résultats sur 10 ans est disponible à l'**Annexe 3**.

LA DÉMARCHE POUR SOUSCRIRE

Pour nous assurer d'une bonne compréhension de la part d'un investisseur en parts privilégiées, nous souhaitons rencontrer personnellement chaque membre intéressé à souscrire afin de répondre à toutes ses questions et l'accompagner pour remplir le formulaire en toute connaissance de cause.

Il faut également être membre de la coopérative pour avoir le droit d'acquérir des parts privilégiées. Ceux qui ne le sont pas encore peuvent le devenir en visitant le <https://coopdegallix.ca/adhesion>. Si vous préférez interagir avec un [membre du CA](#) pour l'adhésion, écrivez-nous au info@coopdegallix.ca afin de prendre rendez-vous.

Chaque membre du CA possède une trousse avec toutes les informations et documents nécessaires pour compléter une transaction éclairée. Les deux experts des parts privilégiées à qui vous pouvez poser toutes vos questions sont:

- ✓ Serge Landry, secrétaire, [418-965-1691](tel:418-965-1691) ou serge.landry@coopdegallix.ca
- ✓ Réjean Porlier, président, [418-409-4246](tel:418-409-4246) ou rejean.porlier@coopdegallix.ca

ANNEXES

1. Rapport annuel 2022, incluant les états financiers – page 9
2. Coûts du projet et sources de revenu – page 18
3. Bilan prévisionnel sur 10 ans – page 19



Rapport Annuel 2022

**COOP de solidarité de
Gallix**

Adopté lors de l'AGA du 3 avril 2023

MOT DU PRÉSIDENT



Bonjour,

Nous en avons parcouru du chemin depuis la formation du premier conseil d'administration, le 25 mai dernier 2022. Personne n'a chômé, au contraire; les réunions se sont enchaînées au rythme d'une rencontre à toutes les deux semaines et si le projet prend de plus en plus forme, c'est le résultat d'une détermination sans réserve de chaque membre de l'équipe, lesquels je remercie pour leur engagement.

Bien sûr, beaucoup reste à faire, mais les choses vont bon train et l'objectif demeure une ouverture à l'automne 2023. Ambitieux direz-vous! Et c'est

ce que nous sommes, des gens ambitieux et convaincus de l'importance de ce projet pour assurer la vitalité de notre milieu de vie. Nous sommes enthousiastes aussi, parce que votre réponse, celle de la population est sans équivoque. Vos encouragements, votre participation aux activités de financement et votre adhésion comme membre de la coopérative, démontre que ce projet est attendu et souhaité par la grande majorité des résidents du secteur.

La coop deviendra, un peu à l'image du marché général autour duquel se bâtissaient les villages, le catalyseur du développement socio-économique de ceux-ci. Un point de rencontre agréable nous l'espérons, une vitrine pour nos produits locaux et une fierté quant à notre capacité de rebondir et faire rayonner le secteur. Ne sous-estimons pas l'impact de ce projet sur nos différentes activités communautaires.

Nous sommes très fiers de présenter ce premier rapport d'activités qui témoigne bien de l'ensemble des démarches effectuées à ce jour. J'espère qu'il vous inspirera confiance pour la suite des choses et vous donnera le goût de devenir des ambassadeurs de ce projet structurant. Je vous invite donc à promouvoir celui-ci et qui sait, inciter d'autres membres de votre famille ou des amis, à devenir membre de la coop à leur tour.

Parce que les fondements mêmes du mouvement coopératif reposent sur la mise en commun des enjeux et des solutions pour y faire face, c'est ensemble que nous poserons chacune des pierres menant à la construction de cette coop, que nous fêterons son ouverture au moment venu et que nous assurerons la pérennité de cet actif collectif.

En terminant, je me dois de souligner l'implication de nos partenaires d'affaires et financiers qui ont compris l'importance de ce projet pour notre qualité de vie et qui ont cru en nous. Un évènement particulier sera organisé pour vous les faire connaître et les remercier à leur juste valeur. Restez bien branchés et à bientôt!

VOTRE COOPÉRATIVE

NOM ET DOMICILE

COOP de Solidarité de Gallix
3700 rue Marguerite
Gallix (Qc) G0G 1L0

Web : Coopdegallix.ca
Courriel : info@coopdegallix.ca
Facebook.com/CoopdeGallix

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composé de neuf (9) membres répartis comme suit ; sept (7) membres utilisateurs, un (1) membre travailleur et un (1) membre de soutien. Pour l'instant, puisque nous n'avons pas d'employé, ce poste est occupée par un (1) membre utilisateur.

Réjean Porlier, Président

Mathieu Porlier, Vice-président

Aurélien Despalnques, Trésorier

Serge Landry, Secrétaire

Doriane Landry, administratrice

Samuel Guay, Administrateur

Julie Petitpas, Administratrice

Claude Mallet, Administrateur (Membre de soutien)

Un (1) poste vacant

Mission : Participer activement à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et citoyennes du secteur Gallix en assurant l'accès aux biens et services de première nécessité. Favoriser les rencontres et participer au rayonnement de Gallix par l'accueil et la promotion des produits, activités et talents locaux. Développer les sentiments de fierté et d'appartenance.

Vision : Devenir un catalyseur du développement socioéconomique du secteur Gallix. Viser un développement durable axé sur les besoins présents et futurs de la communauté, continuellement à la recherche d'amélioration. Contribuer à la reconnaissance de Gallix comme point d'intérêt incontournable pour le tourisme et les amateurs et amatrices de plein air.

Valeurs : Accueil et ouverture, intégrité et entraide, solidarité et bienveillance.

NOS PARTENAIRES

MEMBRES

En 2022, la COOP de solidarité de Gallix a accueilli cent-vingt-deux (122) membres utilisateur (part sociale de 100 \$) et quatre (4) membres de soutien (part sociale de 500\$) pour un total de 126 membres.

EMPLOYÉS

Aucun employé en 2022. À l'ouverture de l'épicerie, nous prévoyons embaucher cinq ou six employés pour l'opération normale.

PARTENAIRES FINANCIERS, DE SOUTIEN ET D'AFFAIRE

La CDRQ, Coopérative de Développement Régionale du Québec, formation et accompagnement professionnel.

La FCAQ, Fédération des coopératives d'Alimentation du Québec, accompagnement professionnel.

ARBEC : Bois d'œuvre nécessaire produit à Port-Cartier

La société du plan Nord : Contribution financière.

La MRC de Sept-Rivières : Contribution financière et accompagnement.

L'Institut National de la Santé Publique du Québec INSPQ avec le projet EFFICAS.

Harnois Énergies Inc : fournisseur de produits pétroliers.

FAITS MARQUANTS 2022

La coopérative a tenu son assemblée générale d'organisation le 25 mai 2022 au lendemain de l'assemblée publique de présentation du projet de coopérative d'alimentation à Gallix à l

a population. Un conseil d'administration de huit (8) membres a été nommé sur neuf (9) postes disponibles et les règlements de régie interne # 1, 2 et 3 ont été adoptés.

Les administrateurs nommés en ce début d'existence sont : Serge Landry, Doriane Landry, Réjean Porlier, Pierre-Luc Matteau, Karine Jomphe, Aurélien Desplanques, Julie Petitpas et Maxime Eade.

À partir de cette organisation, les membres du conseil d'administration ont reçu une formation sur la gouvernance, se sont réunis à toutes les deux (2) semaines pour préparer le plan d'affaire, élaborer les détails du projet, chercher des partenaires financiers locaux, recruter des membres utilisateurs et de soutien, chercher du financement, des partenaires commerciaux, des professionnels de tous genres.

En cours d'année, certains administrateurs qui sans doute avaient sous-estimé l'implication nécessaire ou n'arrivaient pas à concilier celle-ci avec leurs propres obligations professionnelles et familiales, ont dû quitter le CA et être remplacés par d'autres. C'est le cas pour : Pierre-Luc Matteau, Karine Jomphe et Maxime Eade. Se sont par la suite joint à l'équipe Mathieu Porlier, Samuel Guay et Claude Mallet.

Nous avons conclu deux ententes de partenariat avec des fournisseurs ; Pétroles Harnois pour les produits pétroliers et Métro, sous la bannière AMI, pour les produits d'épicerie.

Des démarches ont aussi été amorcées avec les grandes entreprises pour leur participation à ce projet coopératif d'envergure.

Projection pour 2023

Il est toujours dans les intentions des membres du conseil d'administration d'inaugurer l'épicerie en fin d'année 2023. Nous sommes bien sûr conscient que cet objectif est ambitieux mais nous avons convenu d'y mettre toute l'énergie nécessaire.

Les prochaines étapes consistent à compléter les plans et devis afin de pouvoir rapidement lancer l'appel d'offre et débiter les travaux de construction ce printemps. Parallèlement et d'ici là, les études de sols, l'arpentage et l'acquisition du terrain devront avoir été complétés.

Bien sûr, pour un projet de cet envergure, il y a des enjeux financiers et notre plan d'affaires tient d'abord et avant tout compte de notre capacité à rencontrer nos obligations. Un plan d'affaires qui mise principalement sur quatre volets aussi importants les uns que les autres :

D'abord, notre candidature à 4 programmes d'aide financière, dont la Société du Plan Nord a permis d'entreprendre la phase de prédémarrage, qui consistait à la conception des plans et devis. Ensuite, une contribution de 46,000 \$ du CISSS Côte-Nord par le biais du programme de sécurité alimentaire et qui facilitera l'acquisition des différents équipement dédiés aux opérations. Finalement, nous sommes en attentes de réponse pour deux autres programmes de subvention dont les montants espérés seront déterminants quant à la suite des choses. Le mot d'ordre est "confiance", car notre projet cadre parfaitement avec les objectifs de ceux-ci, à savoir, la sécurité alimentaire et l'accompagnement des communautés. Il s'agit d'un programme chapeauté par le

ministère de l'Économie et l'autre relève des Caisses Desjardins et s'intitule le Fonds du Grand Mouvement.

Le deuxième volet consiste à l'apport de partenaires locaux. Les objectifs fixés sont sur le point d'être atteints. La générosité du milieu ne se dément pas et encore une fois nous sommes confiants d'atteindre nos objectifs.

Le troisième volet est représenté par nos partenaires d'affaires, soit Métro pour ce qui concerne l'épicerie et le groupe Harnois pour la filière pétrolière. Deux partenaires qui jusqu'à présent nous fournissent un accompagnement de tous les moments. Deux partenaires qui croient dans notre projet.

Finalement le quatrième volet consiste en l'appui de la population au projet. Cet appui ne se dément pas, mais il faut poursuivre la campagne d'adhésion et rallier un maximum de membres. Une fois les opérations lancées, nos efforts seront davantage axés sur la fidélisation. L'offre et le service doivent être de qualité et faire une différence dans la vie des gens.

Tout est là, mais rien n'est encore gagné, alors d'ici à ce que toutes les sommes soient confirmées, nous poursuivons nos démarches pour rallier un maximum de partenaires et nous ne baisserons le régime qu'une fois le projet réalisé. Nous sommes d'ailleurs impatients de procéder à l'ouverture officielle de la coop d'alimentation et de la station-service, bien décidés à contribuer au développement de Gallix et son secteur.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Même si elles peuvent le faire, « Les coopératives dont le chiffre d'affaires n'atteint pas 250 000 \$ n'ont pas l'obligation de traiter avec un vérificateur membre d'un ordre professionnel » (Règlement d'application de la Loi sur les coopératives C-67.2; Article 4).

Nos prévisions du chiffre d'affaires de la COOP de Solidarité de Gallix pour l'année fiscale 2022 indiquaient un montant nul. Il n'était donc pas utile d'engager des frais pour un service de vérification comptable. Nous avons tout de même produit les états financiers en conformité avec le règlement d'application de la loi sur les coopératives C-67.2)

ÉTATS FINANCIERS 2022

Coopérative de Solidarité de Gallix			
États des résultats 2022-01-01 au 2022-12-31			
VENTES			
Ventes			
	Épicerie et autres	-	\$
	Essence	-	\$
Total des ventes			-
			\$
COÛTS			
Coûts directs			
	Épiceries et autres	-	\$
	Essence	-	\$
Total des coûts directs			-
			\$
Coûts d'opération			
	Salaires et contributions	-	\$
	Énergie et combustibles	-	\$
	Frais de location	-	\$
	Entretien et maintenance	-	\$
	Fourniture d'opération	-	\$
	Publicité et promotions	-	\$
	Télécommunications	-	\$
			-
			\$
Coûts d'administration			
	Frais de bureau	65,60	\$
	assurances	-	\$
	Taxes et permis	-	\$
	Frais de rencontre	58,23	\$
Total coûts d'administration			123,83
			\$
Coûts financiers			
	Frais bancaires	95,26	\$
	Intérêts sur prêts	-	\$
Total des coûts financiers			95,26
			\$
Total des coûts			219,09
			\$
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION			(219,09)
			\$
Amortissement total		-	\$
			\$
Autres produits		1,41	\$
			\$
BÉNÉFICES (PERTES)			(217,68)
			\$

Coopérative de Solidarité de Gallix

Bilan au 2022-12-31

ACTIF			
Actif à court terme			
	Encaisse	16 419,61 \$	
	Comptes à recevoir	-	\$
	Montant en souffrance	-	\$
	Inventaire	-	\$
	Frais payés d'avance	-	\$
Total actif à court terme			16 419,61 \$
Actif à long terme			
	Placements	-	\$
	Immobilisations	-	\$
	Frais reportés	-	\$
Total actif à long terme			-
Total de l'actif			16 419,61 \$
PASSIF			
Passif à court terme			
	Marge de crédit	-	\$
	Comptes fournisseurs	65,60	\$
	Emprunts à court terme		
	Frais courus	-	\$
	Revenus reportés	-	\$
	Partie de dettes à long terme	-	\$
Total passif à court terme			65,60 \$
Passif à long terme			
	Dettes à long terme	-	\$
Total passif à long terme			-
Total du passif			65,60 \$
CAPITAUX PROPRES			
Parts privilégiées participantes payées			-
Avoir des membres			
	Parts de qualification souscrites	13 400,00	\$
	Parts sociales payées	(100,00)	\$
	Parts privilégiées payées	-	\$
Total - Avoir des membres			13 300,00 \$
Avoir de la coopérative			
	Capital au 1er janvier 2022	271,69	\$
	Bénéfice net (Perte)	(217,68)	\$
	Subventions reçues	-	\$
	Dons reçus	3 000,00	\$
	Trop-perçus ou excédents	-	\$
	Réserve de valorisation	-	\$
Total - Avoir de la coopérative			3 054,01 \$
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES			16 354,01 \$
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX			16 419,61 \$

ÉTATS DE LA RÉSERVE

- Il n'y a aucune valeur ni aucune transaction à la réserve.

ÉTAT DU CAPITAL SOCIAL au 31 DÉC. 2022

Type de membre	Nombre de membre	Parts de qualification	Valeur du capital social
Utilisateur	122	100 \$	12 200 \$
Soutien	4	500 \$	2 000 \$
Travailleur	0		0 \$
Total	126		14 200 \$

Demande de remboursement des parts sociales adressée au conseil d'administration en 2022 :
Aucune

Prévision de remboursement des parts sociales pour l'année 2023 :
Aucune

Parts privilégiées émises en 2022 :
Aucune

Note 1 : Le conseil d'administration n'a aucune recommandation relativement à l'affectation des trop-perçus ou excédents ou impôts ainsi que leurs effets sur les états financiers pour cause d'un chiffre d'affaire nul.

Note 2 : De par la nature de sa constitution, la coopérative ne peut verser aucune ristourne ni aucun intérêt sur les parts privilégiées offertes aux membres. De plus, aucune part privilégiée n'a été émise.

Annexe 2 - Coûts du projet et sources de revenu

Besoins financiers pour atteindre l'ouverture		
Liquidité (Besoin \$ pour l'ouverture + les deux premières semaines) - Fonds de roulement + Inventaire.	Inventaire épicerie, inventaire pétrolier, salaires pour 2 semaines.	147 400 \$
Construction du bâtiment - Soumission de BGA Construction	Fondations, structure, revêtement extérieur, Divisions intérieure, sous-traitants, frais généraux, contingence	1 397 826 \$
Installations pétrolières - Soumission d'Équipements Pétroliers Claude Pedneault (38 453 \$ déjà versés)	Équipements, excavation, contingence.	298 000 \$
Équipements d'épicerie - soumission de haut niveau de Métro	Frigo laitier 8 pi, Frigo mets cuisinés 8 pi, Frigo surgelé 2 portes, Chambre froide à bière, surgelé cuisine mets cuisinés compresseur intégré, Meuble à café, Meuble à pâtisserie, Fruits & légumes, Comptoir caisse, Murale tabac, Tablettes épicerie, Tablettes ch. froide entrepôt, Petits outils cuisine, Table de travail Stainless, Four Doyon, Machine slush 3 têtes, Balance Bizerba, Logiciels et matériel informatique, contingence.	141 500 \$
Aménagement extérieur (Portion qu'on pourra faire avec l'argent disponible)	Asphalte, clôtures, pelouse, trottoir, arbres, contingence	97 274 \$
GRAND TOTAL :		2 082 000 \$
Source de revenu		Objectif
Société du Plan Nord	Plans et Devis	
Investissement Québec	Construction du bâtiment	
Société du Plan Nord	Construction du bâtiment	
Grand Mouvement Desjardins	Construction du bâtiment	
Partis privilégiés & appariement	Équipements pétroliers,	
CISSS Côte Nord	Équipements d'épicerie	
Agriculture Canada	Équipements d'épicerie	
Partenaires du milieu, partenaires d'affaire et membres	Construction du bâtiment, équipements pétroliers, liquidité & équipements d'épicerie	
Emprunts fiducie (Intérêts seulement sur 15 ans puis capital et intérêts par la suite)	Construction du bâtiment & liquidité, fond de roulement inventaire.	

Annexe 3 – Bilan prévisionnel sur 10 ans

ETATS DES RÉSULTATS SUR 10 ANS (À partir du Proformat de ICI-COOP de Mme Francoeur)										
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Vente épicerie et autres	854 747 \$	880 389 \$	906 801 \$	934 005 \$	962 025 \$	990 886 \$	1 020 613 \$	1 051 231 \$	1 082 768 \$	1 115 251 \$
Revenus d'épicerie	215 824 \$	222 298 \$	228 967 \$	235 836 \$	242 911 \$	250 199 \$	257 705 \$	265 436 \$	273 399 \$	281 601 \$
Ventes épicerie hebdo	16 437 \$	16 931 \$	17 438 \$	17 962 \$	18 500 \$	19 056 \$	19 627 \$	20 216 \$	20 822 \$	21 447 \$
Ventes carburant	915 600 \$	1 067 328 \$	1 224 759 \$	1 388 060 \$	1 557 403 \$	1 588 551 \$	1 620 322 \$	1 652 729 \$	1 685 784 \$	1 719 499 \$
Revenus pétroliers	59 681 \$	67 386 \$	75 374 \$	83 655 \$	92 238 \$	94 083 \$	95 964 \$	97 883 \$	99 841 \$	101 838 \$
Ventes carburants hebdo	17 608 \$	20 526 \$	23 553 \$	26 693 \$	29 950 \$	30 549 \$	31 160 \$	31 783 \$	32 419 \$	33 067 \$
Ventes quincaillerie	50 000 \$	51 500 \$	53 045 \$	54 636 \$	56 275 \$	57 964 \$	59 703 \$	61 494 \$	63 339 \$	65 239 \$
Revenus quincaillerie	12 500 \$	12 875 \$	13 261 \$	13 659 \$	14 069 \$	14 491 \$	14 926 \$	15 373 \$	15 835 \$	16 310 \$
Ventes quincaillerie hebdo	962 \$	990 \$	1 020 \$	1 051 \$	1 082 \$	1 115 \$	1 148 \$	1 183 \$	1 218 \$	1 255 \$
Marge brute	288 005 \$	302 559 \$	317 603 \$	333 151 \$	349 218 \$	358 772 \$	368 595 \$	378 693 \$	389 075 \$	399 749 \$
Salaires et avantages sociaux	168 260 \$	173 308 \$	178 508 \$	183 863 \$	189 379 \$	195 060 \$	200 912 \$	206 939 \$	213 147 \$	219 542 \$
Énergie	12 455 \$	12 829 \$	13 214 \$	13 610 \$	14 018 \$	14 439 \$	14 872 \$	15 318 \$	15 778 \$	16 251 \$
Location d'équipements	812 \$	836 \$	861 \$	887 \$	914 \$	941 \$	970 \$	999 \$	1 029 \$	1 059 \$
Conciergerie/Entretien	8 547 \$	8 803 \$	9 068 \$	9 340 \$	9 620 \$	9 908 \$	10 206 \$	10 512 \$	10 827 \$	11 152 \$
Économie sur conciergerie	2 537 \$	2 613 \$	2 692 \$	2 772 \$	2 855 \$	2 941 \$	3 029 \$	3 120 \$	3 214 \$	3 310 \$
Publicité	3 248 \$	3 345 \$	3 446 \$	3 549 \$	3 656 \$	3 765 \$	3 878 \$	3 995 \$	4 114 \$	4 238 \$
Réduction sur publicité	1 000 \$	1 030 \$	1 061 \$	1 093 \$	1 126 \$	1 159 \$	1 194 \$	1 230 \$	1 267 \$	1 305 \$
Coûts d'opération	193 322 \$	199 122 \$	205 096 \$	211 249 \$	217 586 \$	224 114 \$	230 837 \$	237 762 \$	244 895 \$	252 242 \$
Dépenses diverses **	10 300 \$	10 609 \$	10 927 \$	11 255 \$	11 593 \$	11 941 \$	12 299 \$	12 668 \$	13 048 \$	13 439 \$
Taxes et permis	500 \$	515 \$	546 \$	7 559 \$	7 786 \$	8 019 \$	8 260 \$	8 508 \$	8 763 \$	9 026 \$
Honoraires professionnels et cotisations	1 197 \$	1 233 \$	1 270 \$	1 308 \$	1 347 \$	1 388 \$	1 429 \$	1 472 \$	1 516 \$	1 562 \$
Comptable et vérificateur annuel	11 000 \$	11 330 \$	11 670 \$	12 020 \$	12 381 \$	12 752 \$	13 135 \$	13 529 \$	13 934 \$	14 353 \$
Réduction sur comptable	3 000 \$	3 090 \$	3 183 \$	3 278 \$	3 377 \$	3 478 \$	3 582 \$	3 690 \$	3 800 \$	3 914 \$
Frais bancaires	6 838 \$	7 043 \$	7 254 \$	7 472 \$	7 696 \$	7 927 \$	8 165 \$	8 410 \$	8 662 \$	8 922 \$
Coûts d'administration	29 835 \$	30 730 \$	31 667 \$	39 614 \$	40 803 \$	42 027 \$	43 287 \$	44 586 \$	45 924 \$	47 301 \$
Total des frais	223 157 \$	229 852 \$	236 763 \$	250 863 \$	258 389 \$	266 140 \$	274 125 \$	282 348 \$	290 819 \$	299 543 \$
Bénéfice d'exploitation BAIIA	64 847 \$	72 707 \$	80 840 \$	82 288 \$	90 829 \$	92 632 \$	94 470 \$	96 344 \$	98 256 \$	100 205 \$
Prêt fiduciaire CE (Int.)	6 000 \$	6 000 \$	6 000 \$	6 000 \$	6 000 \$	6 000 \$	6 000 \$	6 000 \$	6 000 \$	6 000 \$
Capital prêt fiduciaire CE	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Remb. capital Harnois		7 143 \$	7 143 \$	7 143 \$	7 143 \$	7 143 \$	7 143 \$	7 143 \$	- \$	- \$
Coûts financiers	6 000 \$	13 143 \$	13 143 \$	13 143 \$	13 143 \$	13 143 \$	13 143 \$	13 143 \$	6 000 \$	6 000 \$
Amortissement	38 000 \$	71 898 \$	66 898 \$	61 898 \$	56 898 \$	51 898 \$	46 898 \$	41 898 \$	36 898 \$	31 898 \$
Profits avant impôts	20 847 \$	(12 334) \$	799 \$	7 247 \$	20 788 \$	27 591 \$	34 429 \$	41 303 \$	55 358 \$	62 307 \$
Impôts à payer	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Revenus nets-clair d'impôts	20 847 \$	(12 334) \$	799 \$	7 247 \$	20 788 \$	27 591 \$	34 429 \$	41 303 \$	55 358 \$	62 307 \$
Autres produits *	46 500 \$	40 000 \$								
Revenus nets	67 347 \$	27 666 \$	799 \$	7 247 \$	20 788 \$	27 591 \$	34 429 \$	41 303 \$	55 358 \$	62 307 \$
Revenus cumulés disponible	67 347 \$	95 013 \$	95 812 \$	103 059 \$	123 847 \$	151 438 \$	185 867 \$	227 171 \$	282 529 \$	344 836 \$
Remb. parts priv. + Apparim.					95 000 \$		95 000 \$			
Solde après remboursement	67 347 \$	95 013 \$	95 812 \$	103 059 \$	28 847 \$	56 438 \$	(4 133) \$	37 171 \$	92 529 \$	154 836 \$